

COMITE SYNDICAL**8 DECEMBRE 2021**

Le 8 décembre 2021 à 18 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 2 décembre 2021 par Madame Laurence THERY présidente dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	25
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	8 062.54

Titulaires présents :

Mmes et MM. Vincent FRISTOT, Florent CHOLAT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Dominique ESCARON, (Grenoble-Alpes Métropole), Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Laurence THERY, Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Jean-Claude DARLET, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

Personnes présentes en distanciel :

Mmes et M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Béatrice VIAL, Aurélie COHENDET, (n'a pas participé au vote), Claude DIDIER, (Communauté de Communes du Trièves), Roger VALTAT, Dominique PALLIER (Communauté de Communes de Bièvre Est),

Personnes ayant donné pouvoir :

M. Pierre BEJAJI, (Grenoble-Alpes Métropole), donne pouvoir à Mr Florent CHOLAS,
M. Philippe CARDIN, (Grenoble-Alpes Métropole), donne pouvoir à M. Laurence THERY,
Mme Anne GERIN, (CAPV), donne pouvoir à Mme Nadine REUX,
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), donne pouvoir à Mr Jean-Pierre PERROUD,
M. Jean-François CLAPPAZ, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), donne pouvoir à Mme Coralie BOURDELAIN,
M. Olivier SALVETTI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), donne pouvoir à Mme Laurence THERY
M. Gilbert CHAMPON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté) donne pouvoir à
M. Albert BUISSON

Autres personnes présentes :

Mmes et MM. Benoît PARENT (AURG), Marie ARDIET, Cécile BENECH, Mara CALABRO, Olivier ALEXANDRE, Pablo COULANGE (Etablissement Public du SCoT).

Absents excusés :

MM. Pierre LABRIET, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, (CAPV), Marital SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté).

Objet : Vote du DOB 2022 sur la base d'un rapport

COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2021**DELIBERATION N° 21-XII-II****Objet : Vote du DOB 2022 sur la base d'un rapport**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du comité syndical,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif. Dès lors, la délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire serait entachée d'illégalité.

La présidente présente le rapport aux membres du comité syndical et ouvre le débat.

Les membres du comité syndical ont procédé au débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget.

La Présidente propose maintenant aux membres du comité syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022.

Et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la tenue de ce débat.

Vote : *à l'unanimité*

Voix pour : 8062,54

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 8 décembre 2021

La Présidente

Laurence THERY